

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 16674

présenté par
M. Breton et M. Hetzel

ARTICLE 12

Après la référence :

« L. 541-1 »,

supprimer la fin de l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élargissement de la possibilité de valider des trimestres à un plus grand nombre d'aidants – prévue à l'article 12 – est une bonne chose, mais cela reste encore trop restrictif.

Cet amendement prévoit donc d'élargir les critères d'affiliation à l'AVA (assurance vieillesse dédiée aux aidants) créé par le présent article, en l'ouvrant à tous les parents d'enfants handicapés ayant perçu une AEEH de base (pas seulement ceux éligibles à un complément), dans une logique de simplification des démarches et de l'accès aux droits.